

Mont-de-Marsan, le 1^{er} juin 2010



L'Inspectrice d'académie,
Directrice des services départementaux
de l'Éducation nationale des Landes

à

Mesdames les Inspectrices et Messieurs les Inspecteurs
de l'Éducation nationale chargés de circonscription
Monsieur le Directeur de l'EREA de Saint Pierre du Mont
Mesdames les Principales et messieurs les Principaux de collège
comportant une S.E.G.P.A ou une UPI
Madame la Directrice et Messieurs les Directeurs
d'établissements spécialisés
Mesdames les Directrices, Messieurs les Directeurs,
et enseignants du premier degré

S/C des Inspecteurs de circonscription

Service d'étude et d'aide
au pilotage
Pôle académique
Pensions et Validation
des services auxiliaires

Objet : Admission à la retraite – Rentrée scolaire 2011.

PJ : demande d'admission à la retraite

Les enseignants qui envisagent de faire valoir leurs droits à une pension de retraite à la rentrée 2011 doivent en faire la demande.

Conformément à l'article L921-4 du code de l'Éducation, les instituteurs et professeurs des écoles retraitables doivent cesser leur activité au terme d'une année scolaire.

Ne sont pas concernés par cette disposition :

- les enseignants admis à la retraite pour invalidité
- les enseignants remplissant l'une des conditions définies à l'article L24-1 du Code des Pensions (parent d'au moins 3 enfants vivants ou d'un enfant atteint d'une infirmité au moins égale à 80%)
- les enseignants atteints par la limite d'âge (60 ans pour les instituteurs, 65 ans pour les professeurs des écoles)

Constitution du dossier :

- Demande d'admission à la retraite (jointe en annexe)
- Copie intégrale et lisible du livret de famille, régulièrement tenu à jour (pour les agents mariés, veufs, divorcés),
- Copie recto-verso de la carte nationale d'identité, en cours de validité (pour les agents célibataires)
- Relevé de carrière à demander à la CRAM de votre département.

Affaire suivie par
Isabelle COENE
Corinne LABOUDIGUE
Annick AMADOR
Aline CASSAGNE
Danièle LESTE

Téléphone
05 58 05 66 66
Poste 624
Fax
05 58 75 30 27

Mél :
Corinne.laboudigue
@ac-bordeaux.fr

5, avenue
Antoine Dufau
BP 389
40012 Mont de Marsan
Cedex

Ce dossier est à adresser à :

Inspection académique des Landes
Pôle académique « Pensions et Validation des services auxiliaires »
5, avenue Antoine Dufau BP 389
40012 Mont-de-Marsan Cedex.

Avant le 6 septembre 2010

Dès réception de la demande, vous recevrez un accusé de réception et un document EPR10 (déclaration préalable à une concession de retraite) à renseigner et renvoyer.

Je vous rappelle que ce n'est qu'à titre exceptionnel, au regard d'évènements graves et imprévisibles de caractère familial ou médical que la décision de radiation qui sera prise, peut être rapportée. Aussi, j'attire votre attention sur l'importance de préciser si votre demande est **ferme ou sous réserve**, par exemple dans l'attente d'une promotion ou un nouvel échelon.

Les demandes de départ à la retraite annulées au titre des années précédentes devront être reformulées.

Quelques sites d'informations :

Site de la Fonction Publique : <http://www.fonction-publique.retraites.gouv.fr>

Site du Ministère des Finances : <http://www.pensions.bercy.gouv.fr>



INSPECTION ACADEMIQUE DES LANDES
NOUS SOMMES ENSEMBLE
Sonia FRANCIUS

PERSONNELS ENSEIGNANTS 1^{ER} DEGRÉ PUBLIC

DEMANDE D'ADMISSION A LA RETRAITE

A retourner à L'inspection Académique des LANDES
SEAP Pôle académique Pensions et Validation des services auxiliaires
5, avenue Antoine Dufau, 40012 Mont-de-Marsan Cedex

SITUATION PERSONNELLE

Nom d'usage : _____ Prénoms : _____

Nom de Naissance : _____ Date de Naissance : _____

Numéro national d'identité : | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Grade : _____ Echelon : _____

Fonction : (adjoint(e), spécialisé(e) directeur(trice) _____

Position lors de l'admission à la retraite :

- Activité Détachement Disponibilité
 CLM CLD Cessation Progressive d'Activité

Adresse actuelle : _____

| | | | | | | | _____

Téléphone :
| | | | | | | | | | | | | | | |

Adresse mél : _____

Adresse de retraite : _____

| | | | | | | | _____

Téléphone :
| | | | | | | | | | | | | | | |

AFFECTATION DU FONCTIONNAIRE

Etablissement ou Ecole : _____

Adresse du lieu d'exercice : _____

JE SOLICITE MON ADMISSION A LA RETRAITE

- Pour ancienneté d'âge et de services
 Par anticipation avec mise en paiement immédiate de la pension
 Par anticipation avec mise en paiement au 55^{ème} ou au 60^{ème} anniversaire
 Pour fonctionnaire handicapé
 Pour invalidité
 Limite d'âge : avec maintien en fonction jusqu'au 31 juillet de l'année scolaire
 sans maintien en fonction
 Par radiation des cadres sans droit à pension de fonctionnaire
 Pour fin de cessation progressive d'activité
à compter du | | | | | | | | | | | | | | | |
- à compter de la rentrée scolaire 20|_|_|
 en cours d'année scolaire, à/c du

DATE ET SIGNATURE

Fait à : _____ Le _____

Signature de l'intéressé(e) : _____

SITUATION CORRESPONDANT AUX DIFFERENTS MOIES DE RETRAITE

<p>Retraite pour ancienneté d'âge et de services</p>	<p>Instituteur(trice) justifiant d'au moins 15 ans de services actifs ou de catégorie B souhaitant cesser ses fonctions entre son 55^{ème} anniversaire et la veille de son 60^{ème} anniversaire.</p> <p>Professeur des écoles justifiant d'au moins 15 ans de services actifs ou de catégorie B souhaitant cesser ses fonctions entre son 55^{ème} anniversaire et la veille de son 65^{ème} anniversaire</p>
<p>Retraite anticipée avec mise en paiement immédiat de la pension.</p>	<p>Instituteur(trice) ou Professeur des écoles ayant accompli au moins 15 ans de services et souhaitant cesser ses fonctions avant l'âge de 55 ans ou de 60 ans et :</p> <ul style="list-style-type: none"> - remplissant l'une des conditions définies à l'article L24-1 du Code des pensions (parent de 3 enfants, d'un enfant ou d'un conjoint invalide) - fonctionnaire handicapé, sous condition d'âge, et justifiant d'une durée d'assurance et d'une durée d'assurance cotisée alors qu'il était atteint d'une incapacité permanente au moins égale à un taux de 80 %.
<p>Retraite anticipée pour "carrières longues"</p>	<ul style="list-style-type: none"> - âge du début de carrière : 16 ans - avoir cotisé 4 trimestres (ou 5 suivant le mois de naissance) avant la fin de l'année civile du 16^{ème} anniversaire. - avoir au moins 56 ans - avoir au moins 168 trimestres de durée d'assurance et d'activité cotisée.
<p>Retraite anticipée avec mise en paiement de la pension au 55^{ème} ou 60^{ème} anniversaire</p>	<p>Instituteur(trice) ou Professeur des écoles justifiant d'au moins 15 ans de services et désirant cesser ces fonctions avant 55 ans ou 60 ans, la pension ne lui étant servie qu'à compter de 55 ans s'il totalise 15 ans de service actifs ou de catégorie B ou 60 ans dans le cas contraire.</p>
<p>Retraite pour invalidité</p>	<p>Instituteur(trice) ou Professeur des écoles ne pouvant bénéficier d'une mesure de reclassement et reconnu définitivement inapte à l'exercice de ses fonctions, après avis de la Commission de Réforme Départementale ou du Comité Médical Départemental. Pas d'exigence d'âge ou d'ancienneté.</p>
<p>Retraite pour limite d'âge</p>	<p>Instituteur(trice) atteignant la limite d'âge du grade (60 ans) en cours d'année scolaire et désirant rester en fonction jusqu'à cette limite ou éventuellement au-delà (1)</p> <p>Professeur des écoles atteignant la limite d'âge du grade (65 ans) en cours d'année scolaire et désirant rester en fonction jusqu'à cette limite ou éventuellement au-delà (1)</p> <p>(1) maintien en fonction possible jusqu'au 31 juillet suivant</p>
<p>Radiation des cadres sans droit à pension de fonctionnaire</p>	<p>Instituteur(trice) ou Professeur des écoles ne justifiant pas de 15 ans de services. L'intéressé est alors affilié rétroactivement à l'assurance vieillesse régime général de la Sécurité Sociale et au régime complémentaire de l'IRCANTEC pour la période durant laquelle son traitement a été soumis aux retenues pour pensions civiles.</p>